

ACADÉMIE
DE
POITIERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-INFÉRIEURE

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie du département de la Charente-Inférieure,

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882, modifié par la loi du 11 janvier 1910 ;

Vu le décret du 27 juillet 1882 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1887, modifié par l'arrêté du 1^{er} février 1924 ;

Vu le procès-verbal de l'examen en date du 24 juin 1930,
par lequel la Commission cantonale de La Rochelle
atteste que M^{lle} Lansade Laure Georgette
née le 15 septembre 1916, à La Rochelle, département
de la Charente-Inférieure, a été jugée digne d'obtenir le Certificat
d'Études primaires, avec la mention

Délivre à M^{lle} Lansade Laure Georgette
le présent Certificat d'Études primaires pour servir et valoir ce
que de droit.

A La Rochelle, le 1^{er} juillet 1930

L'Inspecteur d'Académie,

Pour l'Inspecteur d'Académie et par délégation :

L'Inspecteur de l'Enseignement primaire,

Signature du Titulaire :

